

MARZA Ramon

147 Rue Notre Dame - Bordeaux (33300)

Chez Mme Graviassi Nathalie

Tél : 06.40.73.77.39

marzaramon@yahoo.fr

Bordeaux, le 17 avril 2025

Monsieur le Secrétaire Général
du Gouvernement de Polynésie

Mr Philippe Machenaud-Jacquier
Présidence du Gouvernement

Objet : Demande d'indemnisation

Monsieur le Secrétaire Général,

Je tiens par ce courrier à vous remercier du ton général de votre courrier daté du 25 mars 2025 en réponse à mon AR concernant ma demande d'indemnisation pour les agissements à mon encontre durant pour résumer la période Flosse et mon activité en tant que dirigeant de ma société « Service Informatique », qui se fera connaître essentiellement par la suite en tant que « Sarl Vaianu », la première marque tahitienne d'ordinateurs.

Par ce courrier de ce jour, je tiens à vous donner plus de détails sur mes démarches actuelles et j'espère obtenir compréhension et assistance du Gouvernement de Polynésie.

Comme je vous l'ai écrit précédemment, suites aux agissements du Gouvernement polynésien « Flosse », j'ai subi après avoir refusé d'être corrompu de multiples manœuvres aussi délictueuses les unes que les autres qui m'ont emmené à la liquidation de ma société, de gros problèmes de santé, au divorce, à perdre le contact des années avec mes enfants, pour finir par une tentative de suicide (10 jours de coma) et aujourd'hui une santé très précaire. J'ai encore très régulièrement des maux de tête très graves (algies faciales) et souvent des besoins d'hospitalisation en urgence.

C'est parce que ma santé est devenue très problématique que lorsque j'ai rencontré Mr Hunter l'année dernière, secrétaire général du Haut-Commissaire de Polynésie, j'ai apprécié qu'il me dise après trois rencontres que l'état préférerait sans doute une négociation qu'un procès. Si une démarche devant les tribunaux pourrait sans doute me rapportait bien plus que ma demande actuelle (un million d'euros, la forme pouvant être discutée), les années que cela me demanderait m'empêcherait peut-être de pouvoir en profiter pour le peu d'années qui me resterait alors. Pendant mon passage en juin 2024 à Tahiti, j'ai demandé à être reçu trois fois à la présidence du gouvernement, malheureusement je n'ai pas réussi à obtenir une audience.

Une procédure devant les tribunaux mettrait en évidence la corruption généralisée de l'époque et je ne pense pas que l'état veuille se faire condamner devant la presse pour tout ce qui s'est passé à cette époque.

Il est facile pour la présidence du gouvernement de vérifier tous les faits que je vais vous exposer ci -après. Vous pourrez juger vous -même de la gravité de ce que je dénonce.

Je vais ici, vous exposer chronologiquement partie de ce dont je suis prêt à témoigner sous serment devant n'importe quelle juridiction.

1- Tentative de corruption et corruption généralisée

Pour avoir fait mes études au Taaone, j'ai eu comme professeur de Technologie un professeur dont le prénom était Teiki (je ne me souviens plus de son nom), mais ce qui est sûr, c'est que c'est son frère qui a tenté de me corrompre pour le gouvernement. Celui-ci travaillait au service technique du Gouvernement proche de l'avenue Bruat. Il donnait des cours sur un logiciel d'architecture 3D. Un soir, il est venu me rencontrer au 1^{er} étage de l'impasse Cardella pour me faire comprendre qu'il serait bien que je me rapproche du gouvernement. J'ai compris par la discussion qui ressemblait beaucoup à une discussion que j'avais eu avec Mr Bobbia à l'Etag, qu'il m'était demandé d'augmenter mes tarifs pour pouvoir « arroser » le gouvernement. En contrepartie, il m'était promis des marchés et une bienveillance du gouvernement. Evidemment, ne pas accepter ne serait pas bien vu du gouvernement. Apparemment, le fait que j'affiche des tarifs bien moins cher pour les ordinateurs que je vendais avec une garantie de trois ans, alors que mes concurrents étaient bien plus cher et garantis un an, semblait gêner le marché local.

Il est facile de vérifier, ce que je ferai quelques années plus tard en envoyant plus tard mon avocat à la CCI de Papeete, les statuts de SPIN qu'une grande partie des actionnaires étaient des fonctionnaires du gouvernement qui attribuaient des marchés très importants dans des sociétés dont ils étaient ACTIONNAIRES.

Je peux citer ici par exemple, monsieur Alphonse Chene, directeur de l'enseignement secondaire de l'époque, qui était actionnaire et qui attribuait les marchés de l'éducation à SPIN. Lorsque j'ai eu ce document en même (Statut de SPIN), je l'ai faxé à l'ensemble des lycées et collèges de Polynésie. Le lendemain, je suis allé rencontrer Mr Bobbia qui était le directeur de SPIN, pour lui dire d'arrêter de me fatiguer à me demander à répondre à des appels d'offres, si c'était pour me disqualifier sous de faux motifs de marchés polynésiens. Il a alors sorti copie de mon fax de la poche de sa chemise et m'a regardé de façon narquoise en me disant « Vous pensez bien que je savais avant votre fax ? »

Je peux aussi répéter ce que ma femme de l'époque et mon ex-épouse m'a dit à l'époque. Le collège de Papara était « forcé » d'acheter par exemple les conserves pour la cantine beaucoup plus cher à l'Etag que les tarifs pratiqués dans les épiceries et magasins de la commune de Papara. Elle m'avait cité l'exemple de petits pois payés trente pour cent plus chers. Beaucoup de gens savaient, mais profitaient du système ou étaient contraints de participer.

2 – Racket de la Douane de Polynésie (Faa'a et Motu Uta), 'note de service' illégale

Il est facile de demander le témoignage du Directeur de Satnui, mais aussi de plusieurs déclarants de leur société. Il est aussi facile à la présidence du Gouvernement de demander confirmation à la Douane de Polynésie, les faits suivants.

Dès ma première importation, arrivage d'ordinateurs Gateway 2000 (Irlande), mais aussi tous les arrivages suivants, ainsi que la plupart des arrivages d'ordinateurs CARRI SYSTEMS (France, Paris), il m'a été refusé l'exonération de taxe (12%), alors que tous les arrivages bénéficiaient d'un EUR1 parfaitement valable. La déclarante de Satnui, très étonnée des agissements du gouvernement m'a exprimé qu'il fallait se soumettre ou prouver à la demande de la douane la validité de l'Eur1.

Cela était totalement illégal. Quand je suis allé à la douane pour demander une explication, il m'a été refusé le texte légal servant de base à cette demande. Ce n'est

que lorsque la directrice de Carry Systems (Paris) se rend à la direction des douanes à Paris, que ce texte apparait enfin. Ce texte indique très clairement que l'EUR1 présenté en douane est INCONTESTABLE. Pour mettre en cause ce document, la douane de Polynésie aurait dû contacter la douane d'Irlande ou de France et demander à mes FOURNISSEURS de prouver la validité du document qu'ils me délivraient. La Douane de Polynésie savait parfaitement que le destinataire ne peut rien prouver puisqu'il ne connaît pas le prix de revient des pièces de son fournisseur. C'est pourquoi un EUR1 est incontestable dans son pays de destination. La douane de Polynésie dès que j'obtiens le texte légal de Paris cesse immédiatement son racket. Les conséquences de l'époque sont nombreuses, pertes de marché possible, mais surtout augmentation de mes tarifs. On comprend la relation directe avec la tentative de corruption.

La Douane de Polynésie ne s'en tient pas là.

Mr Lafuente, ce sinistre directeur des douanes de Motu-Uta, se permettra d'émettre des notes de service pour bloquer mes marchandises en retour de garantie (écrans). Il osera demander une réduction de trois ans à un an pour les retours sous garantie. Mes écrans étant réparés ou remplacés sous garanties, Mr Lafuente voulait que je paye des taxes sur les retours alors que les factures étaient de 0 Fcfp !!! Il me téléphonera à plusieurs reprises pour me demander de céder et de payer des taxes. Il osera au moment des fêtes de Noël bloquer mes marchandises, qui ne seront livrés qu'en janvier. Il m'aura fallu ce temps pour prouver que tout cela était illégal. Je trouve en janvier, aidé par des membres de la CCI de Papeete, qu'une loi avait été votée et publiée au JoPF donnant trois ans de garantie et retour possible. Il me faudra invoqué la jurisprudence Alitalia et faire un document de trente pages que je distribue à l'époque à la présidence de Polynésie, au Haut-Commissariat, à la Cci, à la douane, aux journaux, etc pour que mes marchandises soient débloquées l'après-midi de cette action. Ce blocage va créer beaucoup de discussions avec mes clients qui seront livrés deux à trois semaines APRES NOEL. Mettre à mal Vaianu était la stratégie du gouvernement de l'époque. Corruption ou contraintes, c'était le deal proposé. Mr Lafuente prend l'avion pour la France, une semaine après...

Le dossier Innelec est lui aussi particulièrement grave.

J'ai durant de nombreuses années, à Ncr, en tant que directeur commercial, à Bureautique de Tahiti, en tant que directeur, à Sigma, en tant que responsable PC, importé des logiciels de jeux, éducatifs, professionnels. La base de taxation des logiciels a TOUJOURS été durant ces périodes-là, la valeur du CD Vierge. Soit environ une taxe sur UN EURO et donc une faible taxation. Ceci a toujours été ainsi car une imposition sur un logiciel aurait très fortement augmenté la valeur de vente du produit et favoriser le piratage. Il se trouve que Vaianu devient rapidement le plus gros vendeur de logiciels de jeux et d'éducatifs. La douane décide de façon unilatérale et sans changer une ligne à son code douanier d'imposer VAIANU sur la valeur du logiciel et non plus du CD. Le but est de me priver d'une partie de mon chiffre d'affaires. Cette décision est annoncée à Satnui par la douane et il est possible que cette décision n'ait concerné que ma société. Devant la menace de la Douane et uniquement sur cette importation, Satnui fera la déclaration sans se mentionner en tant que déclarant. Cela démontre la menace de la Douane et son intimidation sur mon déclarant AVANT dépôt de la déclaration. Je témoigne aussi du fait que cette importation par l'aéroport de Faa'a a aussi une histoire particulière. Le directeur de la douane de Faa'a me téléphone pour me demander un RDV en particulier sur ce

dossier. Je précise que ce monsieur est globalement sympathique et courtois. Durant notre entretien ce monsieur me déclare qu'il va devoir me mettre une amende sur mon importation et me bloquer les marchandises jusqu'à paiement de celle-ci. Il rajoute savoir que je suis en parfaite légalité, mais qu'il agira sous contrainte du gouvernement. Il me dit avoir été en poste à Nice et avoir gérer l'export de logiciels Ibm et qu'il me sait en conformité. Néanmoins, il me rajoute être à deux ans de la retraite et dans l'impossibilité de s'opposer à sa hiérarchie.

Je refuse de capituler, le montant de l'importation est de 7000 euros. J'accepte l'amende et avec mon avocat, nous engageons une procédure au tribunal. En première et deuxième instance, mon avocat me dit que les juges sont allés le voir et ont subi des pressions. Ils me déclarent coupable, alors qu'ils me savent innocent.

Au final, pour avoir voulu maintenir un prix décent pour les logiciels éducatifs auprès des établissements scolaires de Polynésie, je perdrai mon importation de logiciels vendus aux enchères car de fortes pénalités rendent impossible la revente et le dédouanement de ces produits. Voilà comment la douane agit à l'époque à mon encontre. Corruption ou contraintes, c'était le deal proposé.

3 – Délit d'initier (Poste et Douanes de Polynésie) 6 millions d'euros

Ceci est facile à vérifier également pour la Présidence de Polynésie

A l'époque, les deux sociétés SPIN et SIGMA vont très mal malgré la corruption généralisée. Les deux sociétés accusent depuis des années des pertes si conséquentes qu'elles auraient dû être placées en liquidation depuis longtemps.

D'un côté Mr Naari Faugerat, ancien du Tahoera, patron de Sigma, de l'autre les fonctionnaires et le gouvernement actionnaires.

Alors décision est prise de créer un Epic ISIS SPIN Sigma (ISS) et de sortir les copains de la galère. Si au passage, on peut couler quelques concurrents pourquoi s'en priver, surtout si c'est Vaianu qui coule au milieu.

Quel est le plus gros événement commercial de l'époque ? La foire à Aorai Tinihau de Septembre, c'est à ce moment que le délit d'initier aura le plus de conséquences.

Sans informer qui que ce soit, Le gouvernement fait sortir la Poste de son objet social (reconnu et dénoncé par la cour des comptes cette année-là) et la Poste rachète ILLEGALEMENT Isjs, Spin et Sigma. Le gouvernement que j'ai attaqué avec 39 importateurs, ainsi que l'état pour droits et taxes illégales depuis 50 ans (expliqué plus loin), imagine le PLAN METUA.

La poste rachète une fortune les actions des trois sociétés et refinance ISS. Cette nouvelle société achète de très nombreux ordinateurs et les laisse sous douane pour la foire de Septembre. TOUTES les autres sociétés et Vaianu en premier, plus gros vendeur au particulier, ont payé les 47% de taxes pour avoir des ordinateurs disponibles à la vente. La foire dure quatre jours et Vaianu vend jusqu'à cent vingt ordinateurs à cette période. Un énorme stand ISS apparaît pour la première fois avec de gros moyens commerciaux et des prix avec une marge de 15% sont proposés. Le plan METUA est annoncé à ce moment-là, soi-disant pour permettre aux particuliers de s'équiper. Les taxes pour l'informatique sont supprimées. La concurrence d'ISS et donc du gouvernement vient de payer 47% et ne peut faire aucune marge.

Sous le choc tous les concurrents sont invités par le gouvernement à une réunion dans un bureau à côté de Bruat, y sont présents Téléchtronique, Pc diffusion, Miditech et bien d'autres.

Il leur est passé le message qu'ils auront tous des compensations, sauf Vaianu bien sûr, Téléchtronique est très heureux semble-t-il de comment se passe les discussions.

Il a compris que désormais Vaianu allait peut-être sombrer.

Pour ne pas couler directement et sauver VAIANU, ma femme va vendre son appartement pour refinancer le compte bancaire. Cela sera la première pierre au divorce qui va suivre. Les menaces constantes et la sollicitation à la corruption permanente, ma femme veut désormais que je jette l'éponge.

Toutes les pressions psychologiques et physiques, car je travaille quinze heures par jour en permanence pour sauver l'entreprise me feront hospitaliser de très nombreuses fois à l'hôpital du Taaone. Je suis désormais sous morphine et divers médicaments souvent et cela va durer jusqu'à encore aujourd'hui.

4- Taxes ILLEGALES depuis de très longues années.

Lorsque le gouvernement commence les pressions, menaces et autres, Mr René Hoffer débarque dans ma société pour un problème personnel, mais il m'explique que les taxes sont toutes illégales et dans de fortes proportions. Lorsque la France signe les accords de Marrakech en 1992, il est clairement écrit sur cet accord pour la France, les Dom-Tom, la Polynésie et la Calédonie.

Les accords internationaux ayant valeur juridique au-dessus des accords nationaux, la Polynésie française ne peut à l'époque ne pas les respecter. Or, il est clairement désigné la rubrique informatique dans les accords de Marrakech avec un minimum et un maximum de taxation à ZERO %, alors que je paye en importation à l'époque 47%. En important environ 500.000 euros par an, avec un chiffre d'affaires d'environ un million annuel, VAIANU se fait BRAQUER par la douane de Polynésie de 250.000 euros par an. Les chiffres sont arrondis pour bien caractériser les faits. Le CA de la première année comptable de « Service Informatique – Vaianu) est de cent trois millions CFP pour être précis. Ces taxes seront en place jusqu'au plan METUA, qui est en fait la première reconnaissance du fait que les taxes sont ILLEGALES en Douane.

En résumé, plein de détails sont disponibles dans le livre, à titre personnel et sans même parler de dommages et intérêts, il m'a été VOLE par le gouvernement de Polynésie (FLOSSE je précise) :

12 % de taxes qui auraient dû être exonérées, environ 180.000 euros

47% jusqu'au plan METUA, environ 700.000 euros

60.000 euros pour la revente de l'appartement.

Perte de revenus (10.000 euros mensuels), environ 10*12*25 ans, 3 millions d'euros

A cela, il faudrait ajouter ma perte de santé, facile à vérifier, des dizaines d'hospitalisation, Taaone, Calédonie, La teste, Bordeaux, tentative de suicide, et aujourd'hui de graves séquelles.

Par exemple, en travaillant à la Poste en station debout, j'ai commencé à avoir des courants électriques sur toutes mes membres en partant des pieds jusqu'à la tête, après analyse sanguine, douze fois la perte musculaire normale.

J'ai aussi été suivi par le centre anti-douleurs de Bordeaux et si vous avez besoin d'un certificat, il sera facile de démontrer que la simple évocation des faits suffit à me faire craquer nerveusement.

Ce simple courrier provoque chez moi, larmes et dépression.

C'est pour cela que je ne m'estime plus assez fort pour des démarches longues et très pénibles.

Il serait temps que le Gouvernement de Polynésie et l'Etat français cesse de jouer avec ma santé aussi bien physique que psychique. Aucun des deux n'est désormais ignorant des faits et chacun des deux connaît la vérité ou peut la vérifier. Faire durer pour échapper à la reconnaissance publique est-il honorable face à la gravité des faits ?

Je propose aujourd'hui, de m'indemniser un minimum. Cela ne remplacera pas les années de galères et de souffrances. Cela permettra juste que cela cesse ou s'atténue enfin.

Je suis aujourd'hui sans chômage, sans que le Rsa ou autre soit encore mis en place, obligé d'aller travailler en Usine en intérim pour survivre.

J'ai beaucoup participé à renverser Mr Flosse, avec Mr Jean-Paul Vial et nous étions pressentis à rentrer au gouvernement de Mr Temaru. Un désaccord de dernière minute a rendu cela impossible.

J'ai malgré tout toujours continué à aider le gouvernement Temaru. Aujourd'hui en France, chaque fois que l'on me demande si je suis français, je réponds non, je suis polynésien. Cela peut vous sembler ridicule, pour moi, c'est important. Je continue à dénoncer la colonie française, les irrégularités d'état et à œuvrer à mon faible niveau au bien de la population. Je suis ainsi fait et je ne plierai jamais devant l'injustice. Je me suis battu pour mon pays (celui de cœur) et je crois avoir été oublié. J'espère que ce courrier vous fera réagir.

Vous avez en tant que Gouvernement de Polynésie, la possibilité de reconnaître les faits et de demander à l'état français d'assumer. Le temps est passé, mais moi, je suis encore en vie et je crois avoir assez souffert pour mon combat.

En espérant que votre gouvernement ne mettra pas mon courrier à l'oubli, veuillez monsieur le secrétaire accepter ma plus sincère considération.

Ramon MARZA